

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Pour une régulation des populations de loups (lv. pa. 21.502)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Pour une régulation des populations de loups (lv. pa. 21.502), 2021 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 29.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Agriculture	1
Chasse	1

Abréviations

BAFU	Bundesamt für Umwelt
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
SBV	Schweizerischer Bauernverband
WWF	World Wide Fund for Nature
JSG	Jagdgesetz
JagdSchweiz	Schweizer Dachverband für Jägerinnen und Jäger

OFEV	Office fédéral de l'environnement
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
USP	Union Suisse des Paysans
WWF	World Wide Fund for Nature
LChP	Loi sur la chasse
ChasseSuisse	Faîtière suisse des chasseurs et chasseuses

Chronique générale

Economie

Agriculture

Chasse

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 22.10.2021
KAREL ZIEHLI

Après l'échec de la nouvelle mouture de la Loi sur la chasse (LChP) dans les urnes, la CEATE-CE a décidé, par 5 voix contre 2 et 2 absentions, de déposer une initiative parlementaire visant une **régulation des populations de loups** afin de réagir à la rapide expansion de ce grand prédateur. Pour cela, elle souhaite s'inspirer de ce qui est pratiqué dans la régulation préventive des populations de bouquetin et l'appliquer au loup; un objectif peu disputé lors de la votation sur la LChP d'après la majorité de la commission.

Dans les médias, cette tentative d'assouplissement des possibilités d'abattage du loup a été diversement appréciée, les organisations environnementales redoutant que ne soit mis en place exactement ce qui a été refusé en votation populaire – à savoir des tirs préventifs – tandis que les partisan.ne.s d'un abattage facilité saluent une avancée sur ce dossier.

Cette initiative parlementaire va plus loin que l'assouplissement des dispositions en vigueur décidé par le Conseil fédéral en juin 2021 pour faire face à une augmentation des attaques sur les troupeaux.¹

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 18.01.2022
KAREL ZIEHLI

La CEATE-CN s'est penchée sur l'initiative parlementaire déposée par sa consœur concernant la **régulation des populations de loups**. Après avoir auditionné les cantons et des organisations concernées par cette thématique, la commission a soutenu une proposition qui fait consensus parmi les organisations. Ainsi, un assouplissement des règles de régulation est en vue, permettant aux éleveurs et éleveuses d'animaux de ne pas pâtir trop lourdement de la présence du grand prédateur, tout en faisant en sorte de ne pas mettre en péril l'existence de ce dernier. La commission souhaiterait, de plus, que le financement des mesures de protection des troupeaux soient au minimum préservé et, au mieux, complètement couvert. Finalement, la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons doit rester la même. C'est par 22 voix, sans opposition (2 absentions), que la CEATE-CN renvoie l'initiative parlementaire à sa commission sœur pour une élaboration rapide de projet de loi.²

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 24.06.2022
KAREL ZIEHLI

La CEATE-CE a adopté, par 9 voix contre 2 et une abstention, un **projet de révision partielle de la loi sur la chasse** (LChP), après avoir reçu l'accord de sa commission sœur. Un nouvel article posera les conditions juridiques permettant des interventions proactives contre les loups présentant des problèmes. Ainsi, dans cette nouvelle mouture, les loups pourraient être abattus selon les dommages ou les dangers qu'ils pourraient générer dans le futur et non plus selon les actes d'ores et déjà commis, comme c'est le cas dans l'actuelle LChP. Les loups qui perdraient leur crainte des êtres humains pourraient être, par exemple, tirés. Les compétences en la matière ne changeraient pas, celles-ci restant aux mains de l'OFEV. Le projet de la commission prend également en compte la demande des cantons quant au dédommagement des dégâts provoqués par les castors.³

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 29.09.2022
KAREL ZIEHLI

Le projet de révision partielle de la loi sur la chasse (LChP) a connu des discussions mouvementées au sein de la chambre haute. Durant près de 2h, les sénatrices et sénateurs des différentes sensibilités se sont écharpé.e.s sur un projet assouplissant les conditions permettant l'abattage du loup. Ce sujet, hautement inflammable, a déjà fait l'objet d'une votation populaire en 2020 et de plusieurs projets de révision, après l'échec en référendum de la solution trouvée par le Parlement, comme rappelé par le rapporteur de la commission Othmar Reichmuth (centre, SZ). Animal protégé par la Convention de Berne, il a été constaté que le loup s'est définitivement installé en Suisse et qu'une disparition de l'espèce n'est plus à l'ordre du jour, selon l'avis d'une majorité de la commission. Celle-ci estime qu'il est donc important de procéder à un changement de paradigme qui permettrait une régulation facilitée du grand prédateur. Ainsi, l'article 7a de la LChP a été rajouté par la commission afin de spécifier les conditions de régulation du loup, mais également du bouquetin. A l'article 12, la

commission a décidé de renforcer la prévention contre les dangers que représente le loup face à l'être humain en donnant la possibilité d'abattre des individus qui se montreraient menaçants. Egalement réglé à cet article, l'encouragement et la coordination par la Confédération des mesures cantonales visant à prévenir les dommages causés par les castors ainsi que leur indemnisation. Quant à la participation aux dédommagements des dégâts causés par des espèces protégées, ils ne seront possibles que si des mesures pour prévenir ces dommages auront été prises en amont.

S'opposant au projet de la commission, Adèle Thorens (verts, VD) redoute une chasse annuelle planifiée qui n'aura pas l'effet souhaité d'apprentissage pour le loup qui permettrait une meilleure cohabitation. La sénatrice vaudoise dénonce un projet qui ne tient pas compte du résultat du référendum contre la Loi sur la chasse et de la Convention de Berne qui protège le loup. Mais ce qui choque le plus l'élue verte est la non-entrée en matière de la commission sur un projet de compromis issu d'une plateforme regroupant tous les acteurs associatifs impliqués dans ce dossier – de l'USP au WWF, en passant par ChasseSuisse et Pro Natura – et qui aurait permis de résoudre les problèmes soulevés. Partisan du projet soumis au Conseil des Etats, Beat Rieder (centre, VS) a rendu ses collègues attentifs à l'expansion des meutes de loup en Suisse, sur un territoire qui n'aura bientôt plus la capacité d'en accueillir plus. Daniel Jositsch (ps, ZH) dénonce, au contraire, une politique pouvant être résumée avec des mots empruntés à Caton l'Ancien et légèrement adaptés: «Ceterum censeo lupum esse delendum», «le loup doit être détruit». Mathias Zopfi, vert glaronais, s'est lui positionné pour un «oui, mais», conscient qu'il est urgent d'agir pour une meilleure régulation, mais émettant le souhait que le Conseil national rééquilibre ce projet notamment en ne mettant pas le bouquetin et le loup sur un même niveau.

Pour le Conseil fédéral, Simonetta Sommaruga s'est dite en faveur des objectifs fixés par la présente initiative parlementaire, particulièrement en ce qui concerne une régulation proactive du loup – afin de garantir une meilleure protection des animaux de rente –, l'accord de la Confédération pour tout tir de bête et la prépondérance des mesures de protection des troupeaux. Toutefois, le Conseil fédéral s'oppose à toute subvention supplémentaire provenant de la Confédération prévue par le projet de révision.

Lors de la discussion par article, les membres du Conseil des Etats ont accepté l'ensemble des propositions formulées par la CEATE-CE tout en complétant l'article 12 pour permettre un abattage de loups appartenant à une meute lors de la saison estivale, alors que seule la période allant du 1er septembre au 31 janvier était initialement prévue pour procéder aux régulations. Au vote sur l'ensemble, seules les 4 élues vertes de la chambre haute (Céline Vara (NE), Lisa Mazzone (GE), Adèle Thorens-Goumaz et Maya Graf (BL)), rejointes par 2 élus socialistes (Carlo Sommaruga (GE) et Daniel Jositsch) se sont opposés au projet, accepté à 31 voix (et 4 abstentions).⁴

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 08.12.2022
KAREL ZIEHLI

Rapporteur francophone de la CEATE-CN sur le projet de révision partielle de la loi sur la chasse (LChP), Pierre-André Page (udc, FR) a commencé sa prise de parole avec des mots forts: «nous n'avons pas le droit d'attendre un drame humain pour agir», faisant référence à la présence et la proximité toujours plus accrue du loup dans l'environnement humain. Son autre préoccupation: que l'agriculture soit mise en danger par la présence du grand prédateur, alors que des ânes et des bovins se sont faits attaqués en région de plaine. La solution ficelée par la commission du Conseil des Etats permet un abattage facilité du loup, les autorités pouvant agir de manière préventive en cas de comportement problématique. Cette présente révision est également l'occasion de concrétiser l'initiative du canton de Thurgovie concernant l'indemnisation en cas de dommages provoqués par les castors. La commission du Conseil national propose, en outre, à sa chambre de mieux informer la population sur le loup. Finalement, la protection de la faune doit être renforcée selon une majorité de la commission, notamment avec l'instauration de corridor suprarégionaux destinés à la faune sauvage, comme expliqué par Stefan Müller-Altermatt (centre, SO), le rapporteur germanophone de la commission. Alors que l'entrée en matière n'a été combattue par aucune fraction, les divergences de points de vue ont été importantes quant à l'approche à adopter pour réguler le loup. Alors que la droite bourgeoise a soutenu le projet de la commission – ou aurait même voulu une régulation du loup plus permissive –, la gauche et le Parti vert/libéral ont essayé de proposer un autre paradigme sur cette question. Le groupe des Vert-e-s considèrent ainsi que le loup a un rôle important à jouer dans les écosystèmes, en régulant, par exemple, les populations d'ongulés, dont la surpopulation représente un problème pour les forêts. Pour le groupe vert/libéral, la population de loups doit être renforcée, mais aux bons endroits. Le Parti socialiste a également milité pour une protection conséquente du loup, comme l'impose la

Convention de Berne. Les trois partis défendaient la minorité Jauslin (plr, AG). Ce dernier, saluant globalement le projet de la CEATE-CE, estime toutefois problématique d'avoir une loi qui prévoit l'abattage d'un certain nombre de loups par année, à l'image de ce qui est pratiqué pour la régulation des bouquetins, une espèce également protégée par la législation suisse. Avec cette logique, le risque existe que le mauvais loup soit abattu, alors que l'ordre social est particulièrement important pour les meutes. Si la matriarche ou le patriarche est tué, alors il y a un risque de déstabilisation de l'entier du groupe. Sa proposition de minorité demandait donc d'autoriser les tirs proactifs pour autant que cela ne mette pas en danger l'effectif régional. Il aurait toutefois été possible de procéder à des tirs durant toute l'année, alors qu'une période de pause de chasse est prévue dans la mouture défendue par la majorité de la commission. Sa minorité prévoyait également de ne permettre leur abattage qu'en cas de dommages importants, alors que le degré n'est pas pris en compte dans le projet de la commission. Cette proposition de minorité a, toutefois, été rejetée par 103 voix contre 91 (1 abstention), les quelques voix du Centre et du PLR qui ont rejoint la gauche et le Parti vert/libéral ne suffisant pas pour renverser la vapeur. Toutes les autres propositions de minorité pour renforcer – par exemple, permettre les tirs dans les districts francs – ou affaiblir les possibilités d'abattage ont été rejetées, parfois à quelques voix près. Les corridors faunistiques suprarégionaux ont été soutenus par 117 voix contre 77, tout comme – à quelques voix près – la proposition consistant à mieux informer la population en collaboration avec les cantons.

Au vote sur l'ensemble, **le projet de révision partielle de la loi sur la chasse a trouvé le soutien de 106 parlementaires** de l'UDC, du Centre et du PLR (ainsi que de la verte bernoise Christine Badertscher). 74 élu.e.s du PS, des Vert'libéraux et des Vert-e-s l'ont rejetée, tout comme 4 parlementaires des groupes du PLR et du Centre, à savoir, Doris Fiala (plr, ZH), Kurt Fluri (plr, SO), Nils Gugger (pev, ZH) et Matthias Jauslin (plr, AG). ⁵

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 12.12.2022
KAREL ZIEHLI

Le Conseil des Etats s'est prononcé sur les propositions de modification faites par la chambre du peuple concernant le projet de révision partielle de la loi sur la chasse (LChP). Les sénatrices et sénateurs se sont vus présentés trois divergences par le rapporteur de commission Othmar Reichmuth (centre SZ). La première concerne l'ajout d'un fragment de phrase dans l'art.3 al.1 de la LChP afin de mentionner la gestion durable des forêts et ainsi assurer leur régénération naturelle; un ajout salué par la commission. La deuxième divergence touche à la nouvelle appellation donnée par le Conseil national aux districts francs, à savoir «sites de protection de la faune sauvage». La CEATE-CE n'en veut pas, ne voyant pas la nécessité de changer un nom pour un autre, alors qu'en substance rien ne changera dans le rôle attribué à ces zones. La dernière divergence entre les deux chambres est à retrouver sur la place donnée aux cantons pour déterminer les mesures de protection des troupeaux et les responsabilités de la mise en œuvre. La commission propose que cela se fasse en concertation avec les cantons. **Ces trois divergences ont été tacitement réglées par les sénatrices et sénateurs.** Les autres modifications entreprises par le Conseil national ont, elles aussi, été adoptées sans opposition. ⁶

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 16.12.2022
KAREL ZIEHLI

La révision partielle de la loi sur la chasse a été entérinée après que le Conseil national a effacé les dernières divergences avec la chambre haute. Le Conseil national a suivi, par 103 voix contre 82 et 2 abstentions, le Conseil des Etats s'agissant du maintien du nom «district franc» qu'une minorité de gauche et du Parti vert/libéral aurait souhaité remplacer par «sites de protection de la faune sauvage». A l'art. 12 al. 7, la chambre du peuple a suivi le Conseil des Etats concernant le rôle à donner aux cantons lorsqu'il s'agira de déterminer et d'appliquer les mesures de protections des troupeaux, rejetant deux propositions émanant des Vert-e-s et des Vert'libéraux pour ne donner qu'un rôle consultatif aux cantons.

A noter que ce débat marquait la dernière apparition de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, qui a décidé de se retirer de la vie politique pour des raisons familiales. Le président du Conseil national Martin Candinas (centre, GR) en a profité pour lui rendre hommage et saluer son travail empreint des valeurs universelles de la démocratie et de la solidarité.

Quelques jours plus tard, lors des votes finaux, la révision a été acceptée par 111 voix contre 69 et 16 abstentions au Conseil national et par 33 voix contre 8 et 3 abstentions au Conseil des Etats. Les oppositions sont majoritairement venues de la gauche et des Vert'libéraux, et les abstentions du Parti socialiste.

Les médias ont largement relayé les débats au Parlement et au sein de la société sur la question du loup et de l'augmentation exponentielle des meutes. Pour rappel, après le refus de la loi sur la chasse par la population en 2020, les organisations environnementales et les organisations représentant les milieux lésés (USP en tête) avaient ficelé un compromis afin de réagir au plus vite. L'USP s'était toutefois retiré de cet accord, après une attaque de loups sur une vache de la race Simmental, la problématique prenant alors une autre dimension. Ainsi, le projet défendu par une majorité du Parlement va plus loin que ce compromis négocié entre celles et ceux que tout opposait lors de la campagne de votation de 2020. Il faut dire que la situation a changé en deux ans, le nombre de bêtes tuées ayant probablement atteint un chiffre inégalé cette année, augmentant la pression sur les alpages. Les tirs proactifs sont, par ailleurs, soutenus aujourd'hui sur le principe par certaines organisations environnementales. Mais, à cela s'ajoute le fait que le loup est protégé par la Convention de Berne et que les demandes successives de la Confédération de rétrograder le statut de protection du grand prédateur ont tour à tour échoué. Les organisations environnementales ont laissé en suspens leur décision de lancer un nouveau référendum contre cette mouture. Elles ont 100 jours, donc jusqu'à fin mars 2023 pour agir.⁷

DÉBAT PUBLIC
DATE: 14.01.2023
KAREL ZIEHLI

Alors que les principales organisations environnementales – Pro Natura, WWF, BirdLife, Groupe Loup Suisse – avaient renoncé à lancer un nouveau référendum contre la **loi sur la chasse** (LChP), celui-ci est venu de plus petites organisations – dont l'association Wildtierschutz Schweiz –, qui estiment que cette loi est «ein Freipass für die Kantone, den Wolfsbestand unkontrolliert zu dezimieren».

Bien qu'ayant combattu ce texte au Parlement, les principales organisations environnementales susmentionnées ont estimé que cette nouvelle mouture permettrait une coexistence entre êtres humains et loups. De l'aveu même de la direction de Pro Natura, le risque aurait été trop grand de perdre cette votation et de nuire à plus long terme au loup. Les partisan.ne.s d'un abattage facilité auraient ainsi plus de légitimité pour renforcer la loi ultérieurement. Mais d'autres raisons ont été évoquées, dont le risque de voir la loi sur le climat mise en danger par une votation simultanée ou celui d'influencer négativement les élections fédérales, avec un thème très clivant qui pourrait être décisif pour certains sièges clés au Conseil des Etats. Ces organismes redoutaient un nouveau «dimanche noir», à l'image du dimanche 13 juin 2021, lors duquel la loi sur le CO₂ a été rejetée par la population, alors que deux initiatives sur les pesticides (l'initiative pour une interdiction des pesticides de synthèse et l'initiative pour une eau potable propre) avaient fortement mobilisé l'opposition dans les zones rurales.

Le **soutien manquant** de ces grandes organisations environnementales a fini par être **fatal pour le référendum**, le comité référendaire ne réussissant à récolter que deux tiers des 50'000 signatures nécessaires. Le loup pourra donc être chassé de manière préventive à l'avenir ; un principe qui avait été refusé une première fois par la population en 2020. Le Conseil fédéral a d'ores et déjà annoncé des assouplissements de l'ordonnance dès cet été, en se basant sur l'ancienne mouture de la LChP. La limite des dégâts causés par le loup pour permettre son tir a été abaissée. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi interviendra dans un deuxième temps.⁸

1) Communiqué de presse de la CEATE-CE du 22.10.2021; CdT, 23.10.21; NZZ, 27.10.21; Lib, 5.11.21

2) Communiqué de presse de la CEATE-CN du 18.01.2022; 24H, 20.1.22; Lib, 25.1.22

3) Communiqué de presse de la CEATE-CE du 24.06.22

4) AB SR, 2022, S.1029 f.

5) AB NR, 2022, S.2196 ff.

6) AB SR, 2022, S.1230 ff.

7) AB NR, 2022, S.2318 ff.; AB NR, 2022, S.2458 ; AB SR, 2022, S.1376 ; TA, 7.12.22; 24H, 8.12.22; AZ, CdT, Lib, NZZ, 9.12.22; NZZ, 13.12.22; 24H, LT, 14.12.22

8) Lib, 14.1.23; Blick, 16.1.23; TA, 25.3., 4.4.23; AZ, 11.4.23; Lib, TA, 12.4.23